

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 Pour un an... 26 fl. 30 fl.
 Pour six mois... 14 » 16 »
 Pour trois mois... 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les premières lignes 1 fl. 50, timbre
 par mois et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
 à La Haye, Lager Nieuwstraat,
 derrière le Prinsengracht (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES.
 Chez M. Van Weelden, Libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE 2 Mai.

Le roi a quitté cette résidence ce matin à trois heures et est allé pour se rendre à Tilbourg. S. M. est attendu de retour dans deux jours.

Hier le conseiller intime, envoyé de Nassau près la Diète germanique M. Auguste de Roentgen, au l'honneur d'être reçu par le roi, pour remettre à S. M. ses lettres de récréance en sa qualité de ministre de Bade et de Nassau, fonctions que M. de Roentgen a résignées.

Nous apprenons que le roi a daigné conférer à M. de Roentgen le grand-croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Le prince et la princesse d'Orange, Frédéric, et les princesses Alexandre et Louise, ont honoré de leur auguste présence le bal, donné hier à l'hôtel de la Légation, pour célébrer la fête du roi des Français, par Son Exc. le baron de Bénédict, ministre de France près de notre cour.

Il y a longtemps on n'avait vu ici une fête aussi brillante, aussi animée avec autant de somptuosité et de goût à la fois. Tous les ministres, les grands dignitaires de la couronne et les hauts fonctionnaires, les membres du corps diplomatique, ainsi que les habitants de cette résidence, s'étaient empressés de se réunir à l'hôtel de la Légation, pour adresser leurs félicitations au ministre de France, et lui témoigner toute la part qu'ils prenaient à la circonstance du jour.

Le roi et la reine sont arrivés à 9 heures et ne se sont retirés qu'à 11 heures. Les princes de la famille royale ont ouvert le bal qui a été prolongé bien avant dans la nuit. Le roi et le prince d'Orange portaient l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Par un arrêté du 27 avril dernier, le roi a nommé le major de l'artillerie pensionné, M. A. D. Weber, chevalier de l'ordre de Léopold-Néerlandais.

Son Exc. le ministre de l'intérieur, conformément aux dispositions des lois et arrêtés, a fait publier un aperçu des comptes rendus pour l'agriculture, à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1841, arrêté le 4 avril dernier par la chambre des députés. Il résulte de ces aperçus que les recettes et les dépenses ont été de 558,310.68.

Le navire de Swolte, 20 avril.
 Notre bateau à vapeur est arrivé aujourd'hui, renvoyant le capitaine à voile de Jonge Pieper, capitaine Boxem. Ce navire avait été surpris, dans la nuit de dimanche, par un vent tellement fort, qu'il a perdu la majeure partie de son cordage et que son mât s'est brisé. Heureusement aucun des hommes de l'équipage n'a été blessé par la chute du mât.

On écrit de Rotterdam le 1^{er} mai.
 La société de commerce a fait hier en cette ville une vente de marchandises. On avait exposé 47,744 Kranjags et 550 caisses, qui ont été vendus aux prix suivants :

N°	fl.	24	à fl.	26
1.	—	—	—	—
2.	—	—	—	—
3.	—	—	—	—
4.	—	—	—	—
5.	fl. 22	à fl. 23	—	—
6.	22	23	—	—
7.	22	24	—	—
8.	23	24	—	—
9.	24	25	—	—
			fl. 31	à fl. 83

Bulletin du Journal de La Haye. — 3 mai 1844.

UN HOMME SÉRIEUR. (1)

— Parmi les hommes dont je vous parle, il n'en est pas un seul capable de vous disputer sérieusement le premier rôle. La place est vacante, il faut la prendre.

— Il faut la prendre, répéta le député en promenant majestueusement le raisor sur son épiderme; c'est ce que je me disais en route.

— Voici mon plan : vous fondez un journal.

— Hum! fit M. Chevassu, qui se rappela le vide opéré dans sa bourse par le Patriote Douaisien.

— J'ai prévu vos objections, et je crois être en mesure de les lever. Vous devez penser que je n'ai pas perdu mon temps depuis mon retour à Paris. Les députés dont je vous parle ont tous été vus, pratiqués, sondés par moi ou par des amis sûrs. Ils donneront leur patronage au journal; les députés ne donnent jamais que cela, mais c'est beaucoup. Quant aux bailleurs de fonds, nous avons deux banquiers; ces gens-là, en ayant l'air de sacrifier de l'argent, trouvent toujours le moyen d'en gagner. Au besoin, nous passerions d'eux, car, avec les souscriptions assurées dès aujourd'hui, nous pouvons vivre pendant un an. Vous voyez donc, mon cher maître, que l'affaire marche toute seule. Cependant, comme il est très-important que vous ayez la haute main dans le journal, pour vous créer un titre, au point de vue financier, vis-à-vis des souscripteurs, il serait indispensable d'opérer un versement quelconque, cinquante mille francs, je suppose.

— Cinquante mille francs! s'écria le député en se retournant si brusquement, qu'il s'entalla le menton.

— C'est beaucoup, j'en conviens, si l'on ne regarde que la somme en elle-même; mais ça n'est rien si l'on envisage le résultat. Voici la chose en deux mots : nos trente députés sont en ce moment des épis épars, notre journal sera le lien qui les rassemblera en gerbe; or, qui tiendra le lien emportera la gerbe.

— C'est pourtant moi qui vous ai enseigné cette logique claire et soignée. Vous pourriez ajouter, pour compléter l'image, que qui emportera la gerbe recueillera le grain. Sans doute, c'est tentant; mais cinquante mille francs... Tout autant, repartit Dornier avec un sourire jésuitique. Cependant, si je vous disais que Mme de Pontailly s'est engagée à verser pareille somme...

— Bah! s'écria M. Chevassu, un cœur, qui est carté, donnerait cinquante mille francs pour fonder un journal patriote!

— Peu importe à M. de Pontailly la couleur du journal, c'est un nouvel organe littéraire qu'elle veut soutenir.

— Je la reconnais bien là, murmura le député entre ses dents; toujours pédante! moi, du moins, si l'avenir me procure quelque argent, j'ai mon but. Le projet, j'en conviens, mérite d'être examiné mûrement, et j'y ai consacré bien des méditations. Mais j'aperçois une difficulté que vous, jeune homme, semblez n'avoir pas même entrevue. Après tout, j'ai été le candidat de la gauche; nos électeurs attendent de ma part l'opposition la plus franche et la plus vigoureuse. D'un autre côté, pour dominer la masse flottante dont il s'agit, il faudrait sans doute certaines concessions, il faudrait une sorte de programme conciliateur, il faudrait en un mot appuyer légèrement sur le centre gauche; le puis-je.

— Qui vous en empêche?

— Le député : oubliera-t-il les promesses du candidat?

— Louis XII a bien oublié les injures du duc d'Orléans.

— Plaisanter n'est pas répondre. Si je devie d'un seul pas de la ligne que je me suis tracée dans ma circulaire électorale, que diront mes commettants?

— Si ce n'est que vos commettants, répondit Dornier de l'air dont Tartuffe s'écrie : Si ce n'est que le ciel! je me charge de les mettre à la raison. Ce sera l'affaire d'un petit acte additionnel qui complètera votre profession de foi. Vous craignez d'être en contradiction avec votre première lettre; ou, peut-être, vous bâclerez une seconde. Il n'est pas d'électeur qui résiste à une réplique convenablement assaisonnée d'épices patriotiques.

— Je n'en disconviens pas; mais, vous avez beau dire, ma position est épineuse.

— Un enfant s'en tirerait. D'abord, j'espère que vous ne croyez pas au mandat impératif?

— C'est un esclavage auquel je ne me soumettrai jamais, dit avec fermeté M. Chevassu.

— En outre, avec la conscience de vos puissantes facultés, vous ne vous résignerez pas sans doute à jouer le rôle secondaire et stérile. Quelle que soit votre modestie, vous connaissez votre valeur. L'emploi de profligateur systématique, si vous y consentez, vous vous sentez homme de gouvernement.

— Dornier! Dornier! interrompit le député en agitant ses raisor aussi violemment que si c'eût été un sceptre.

— Oui, le répète, dans ce que vous déplaît, vous vous sentez homme de gouvernement. Il est donc tout simple que vous tendiez à votre centre. En un coup, pas plus qu'en soit la une infirmité à vos principes; ce n'est qu'une application morale des lois de la gravitation. Un homme comme vous traverse le côté gauche, mais n'y reste pas. Permettez-moi une comparaison. Le chemin politique ressemble à un chemin de fer; on part de l'embarcadere de l'opposition pour arriver au débarcadere du pouvoir. D'abord on roule à toute vapeur, gauche pare; plus tard, on tempère un peu ce premier élan, gauche dynamique; plus tard encore, on prend une allure modérée, centre gauche; enfin, à

On écrit de Paris :
 On remarque que, dans le bétail qui transite par les chemins de fer de la Hollande en France, il se trouve un grand nombre de vaches pleines, de la plus belle race. C'est comme bétail reproducteur qu'elles passent en France. Ainsi l'arrêté ministériel belge sur le transit aura un double résultat, celui de faire baisser le prix des bêtes grasses sur les marchés de Lille et de Douai et celui d'encourager l'élevage du bétail.

S. M. la reine, ainsi que LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange, ont honoré de leur présence la soirée musicale, donnée avant-hier à la salle D'Algen, par M. Dreyschock, où s'était réunie une assemblée nombreuse et choisie pour célébrer le célèbre virtuose, qui a répondu en tout point à la haute attente qu'avait donnée de lui la grande renommée qui le précédait chez nous.

Dreyschock a constamment captivé son auditoire par le talent prodigieux dont il est doué et que l'on n'a cessé d'admirer à chaque morceau qu'il a joué.

La Sonate est un morceau rempli de traits absolument neufs. L'effet d'harmonie dont il a fait usage dans la Romantique consiste à frapper un accord en laissant tomber subitement après, les étouffoirs qui absorbent le son : une seule note n'est pas touchée, mais son étouffoir n'est pas baissé, et c'est cette note seule dont la corde vibre par relation sympathique. A l'égard du Grand Caprice, de la Campanella et du God save the Queen nous ne saurions que répéter ce qu'en a dit Pétis dont nous copions ici les paroles.

« Ce qu'il y a de difficultés réunies dans le grand Caprice, est inouï. En général les tours de force en matière d'exécution instrumentale, nous touchent médiocrement. Mais nous exceptions toujours des traits d'une conception nouvelle et hardie, entre lesquels l'artiste a semé de délicieuses phrases de chant, et où la grâce succède à la force par des oppositions habilement ménagées. Or, toutes ces qualités, le Grand Caprice en offre l'ensemble; nous recommandons aux amateurs de difficultés excessives, des passages ou octaves que Dreyschock et Liszt sont seuls capables d'exécuter. La Campanella est un petit chef-d'œuvre d'élegance et de délicatesse, dont les difficultés sont applicables que pour les connaisseurs, tant l'auteur a pris soin de les cacher sous une gracieuse enveloppe.

Pendant que Dreyschock jouait son étude pour la main gauche sur le thème God save the Queen, l'auditoire s'est levé en masse pour l'applaudir, qu'il n'y avait pas de supercherie, et que c'était bien une seule main qui jouait ainsi. Ce doute était presque absent pour l'artiste, mais il était difficile de saisir que cinq doigts occupent à la fois toute l'étendue du clavier, et peuvent entendre à la fois un thème en accord, soutenu par un double dessin d'accompagnement.

L'Inquiescence qui a été redemandé, est tout ce que l'on peut entendre de gracieux et de suave, et ce délicieux morceau a prouvé que la facilité avec laquelle Dreyschock se joue des plus grandes difficultés, témoin encore le Rondo militaire, ne lui fait pas oublier que le but de la musique est surtout de charmer et d'étonner.

Inutile de dire que l'artiste, qui faisait à lui seul les frais de la soirée, a été applaudi avec cet enthousiasme qu'il excite partout où il se fait entendre.

A son retour parmi nous, qu'il nous fait espérer pour l'hiver prochain, il sera accueilli comme il le mérite par notre public musical.

Tout le monde a admiré la puissance et la beauté de son du piano dont Dreyschock s'est servi. Ce bel instrument qui peut rivaliser avec les Erard, sort de la fabrique de M. Eck et Co à Cologne.

Nous apprenons que M. Dreyschock, qui avait consacré à une bonne œuvre le produit du seul concert que la saison avancée lui permette de donner ici cette année, vient de recevoir une lettre de remerciement au nom des victimes de l'incendie d'Aalsmeer, de la part de notre bourgmestre, à qui M. Dreyschock avait fait

remettre pour eux une somme de 428 florins, montant, tous frais déduits, de la recette de sa soirée musicale.

C'est avec un vif plaisir que nous annonçons, que le roi a fait remettre ce matin à M. Dreyschock la croix de chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne.

L'administration du Théâtre-Royal-Français vient de publier le tableau de la troupe pour la présente année théâtrale.

Le nombre des représentations est fixé à 130.
 Dans la troupe d'opéra nous remarquons parmi les nouveaux sujets :
 M. Armand Brunet, premier ténor sérieux, Garbet, Philippe Garaudon, second ténor, Agret, 3^e ténor, H. Carlier, 1^{er} basse, M. de dames, Lamé, première chanteuse, Falcin, Flamand, première chanteuse légère, Rifaut, 1^{er} d'opéra chanteur, jeune chanteur, Théron, première danseuse demi-caractère.

On écrit de Luxembourg, le 27 avril. Une commission vient de se former dans notre ville pour recueillir les souscriptions destinées à l'érection d'un mausolée aux cendres de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, qui fut tué en combattant à la bataille de Crécy.

Un modeste scotaph, appelé le Saint-Tombeau, garde ces reliques nationales dans l'église de St-Pierre; les Luxembourgeois veulent le remplacer aujourd'hui par un monument plus digne d'une des plus nobles gloires de ce pays.

Le cardinal Pacca, doyen du Sacré-Collège, est mort à Rome le 19 avril; il était âgé de 88 ans. Son élévation au cardinalat datait de 1801.

La Belgique et l'Allemagne.

Nous avons reproduit hier un article de la Gazette de Weser sur l'inanité des négociations entre la Belgique et le Zollverein. L'article suivant que nous trouvons ce matin dans le Procureur d'Anvers confirme ce qu'avait dit à ce sujet la feuille allemande.

« Dans le comité secret du 1^{er} mai, M. Goblet a donné lecture d'un nouveau rapport supplémentaire sur les négociations qui ont été entamées jusqu'ici par la Belgique avec les pays transatlantiques, le Levant, les villes Ansatiques, l'Angleterre, le Mexique, Tunis et le Maroc. Il n'est pas besoin d'ajouter que toutes ces tentatives n'ont eu aucun résultat sérieux.

« L'historique des négociations entamées avec l'Allemagne a enfin démontré à la chambre que tous ces articles, promissances dans les journaux allemands et qui y sont envoyés par des correspondances de Bruxelles, dont chacun connaît aujourd'hui l'origine, n'ont jamais eu un instant de valeur réelle. M. Goblet a affirmé qu'il y a en ce moment des négociations entamées avec le Zollverein; mais que jusqu'ici, il a été impossible d'obtenir les moindres avantages pour la Belgique. Nous nous sommes plu quelquefois à douter de cette vérité, mais aujourd'hui elle paraît dans toute sa stérilité, et nous avons lieu de croire que le Zollverein ne sera pas plus traitable dans l'avenir que par le passé.

« On dit que le ministre, sur l'interpellation d'un des membres de la chambre, s'il était vrai que l'Angleterre avait fait une protestation contre le système qui est actuellement proposé, aurait répondu qu'il n'en était rien.

« La séance n'a point offert d'autre intérêt que celui des communications du général Goblet. Dans le comité secret de demain, c'est M. de Foëre qui prendra le premier la parole. Il est défavorable au projet du gouvernement et s'attachera à défendre celui de la section centrale. Il passera probablement à la séance à récorder les cent ou deux cents discours qu'il a faits sur ce sujet dans sa carrière parlementaire.

— Parmi les hommes dont je vous parle, il n'en est pas un seul capable de vous disputer sérieusement le premier rôle. La place est vacante, il faut la prendre.

— Il faut la prendre, répéta le député en promenant majestueusement le raisor sur son épiderme; c'est ce que je me disais en route.

— Voici mon plan : vous fondez un journal.

— Hum! fit M. Chevassu, qui se rappela le vide opéré dans sa bourse par le Patriote Douaisien.

— J'ai prévu vos objections, et je crois être en mesure de les lever. Vous devez penser que je n'ai pas perdu mon temps depuis mon retour à Paris. Les députés dont je vous parle ont tous été vus, pratiqués, sondés par moi ou par des amis sûrs. Ils donneront leur patronage au journal; les députés ne donnent jamais que cela, mais c'est beaucoup. Quant aux bailleurs de fonds, nous avons deux banquiers; ces gens-là, en ayant l'air de sacrifier de l'argent, trouvent toujours le moyen d'en gagner. Au besoin, nous passerions d'eux, car, avec les souscriptions assurées dès aujourd'hui, nous pouvons vivre pendant un an. Vous voyez donc, mon cher maître, que l'affaire marche toute seule. Cependant, comme il est très-important que vous ayez la haute main dans le journal, pour vous créer un titre, au point de vue financier, vis-à-vis des souscripteurs, il serait indispensable d'opérer un versement quelconque, cinquante mille francs, je suppose.

— Cinquante mille francs! s'écria le député en se retournant si brusquement, qu'il s'entalla le menton.

— C'est beaucoup, j'en conviens, si l'on ne regarde que la somme en elle-même; mais ça n'est rien si l'on envisage le résultat. Voici la chose en deux mots : nos trente députés sont en ce moment des épis épars, notre journal sera le lien qui les rassemblera en gerbe; or, qui tiendra le lien emportera la gerbe.

— C'est pourtant moi qui vous ai enseigné cette logique claire et soignée. Vous pourriez ajouter, pour compléter l'image, que qui emportera la gerbe recueillera le grain. Sans doute, c'est tentant; mais cinquante mille francs... Tout autant, repartit Dornier avec un sourire jésuitique. Cependant, si je vous disais que Mme de Pontailly s'est engagée à verser pareille somme...

— Bah! s'écria M. Chevassu, un cœur, qui est carté, donnerait cinquante mille francs pour fonder un journal patriote!

— Peu importe à M. de Pontailly la couleur du journal, c'est un nouvel organe littéraire qu'elle veut soutenir.

— Je la reconnais bien là, murmura le député entre ses dents; toujours pédante! moi, du moins, si l'avenir me procure quelque argent, j'ai mon but. Le projet, j'en conviens, mérite d'être examiné mûrement, et j'y ai consacré bien des

méditations. Mais j'aperçois une difficulté que vous, jeune homme, semblez n'avoir pas même entrevue. Après tout, j'ai été le candidat de la gauche; nos électeurs attendent de ma part l'opposition la plus franche et la plus vigoureuse. D'un autre côté, pour dominer la masse flottante dont il s'agit, il faudrait sans doute certaines concessions, il faudrait une sorte de programme conciliateur, il faudrait en un mot appuyer légèrement sur le centre gauche; le puis-je.

— Qui vous en empêche?

— Le député : oubliera-t-il les promesses du candidat?

— Louis XII a bien oublié les injures du duc d'Orléans.

— Plaisanter n'est pas répondre. Si je devie d'un seul pas de la ligne que je me suis tracée dans ma circulaire électorale, que diront mes commettants?

— Si ce n'est que vos commettants, répondit Dornier de l'air dont Tartuffe s'écrie : Si ce n'est que le ciel! je me charge de les mettre à la raison. Ce sera l'affaire d'un petit acte additionnel qui complètera votre profession de foi. Vous craignez d'être en contradiction avec votre première lettre; ou, peut-être, vous bâclerez une seconde. Il n'est pas d'électeur qui résiste à une réplique convenablement assaisonnée d'épices patriotiques.

— Je n'en disconviens pas; mais, vous avez beau dire, ma position est épineuse.

— Un enfant s'en tirerait. D'abord, j'espère que vous ne croyez pas au mandat impératif?

— C'est un esclavage auquel je ne me soumettrai jamais, dit avec fermeté M. Chevassu.

— En outre, avec la conscience de vos puissantes facultés, vous ne vous résignerez pas sans doute à jouer le rôle secondaire et stérile. Quelle que soit votre modestie, vous connaissez votre valeur. L'emploi de profligateur systématique, si vous y consentez, vous vous sentez homme de gouvernement.

— Dornier! Dornier! interrompit le député en agitant ses raisor aussi violemment que si c'eût été un sceptre.

— Oui, le répète, dans ce que vous déplaît, vous vous sentez homme de gouvernement. Il est donc tout simple que vous tendiez à votre centre. En un coup, pas plus qu'en soit la une infirmité à vos principes; ce n'est qu'une application morale des lois de la gravitation. Un homme comme vous traverse le côté gauche, mais n'y reste pas. Permettez-moi une comparaison. Le chemin politique ressemble à un chemin de fer; on part de l'embarcadere de l'opposition pour arriver au débarcadere du pouvoir. D'abord on roule à toute vapeur, gauche pare; plus tard, on tempère un peu ce premier élan, gauche dynamique; plus tard encore, on prend une allure modérée, centre gauche; enfin, à

(1) Voir Journal de La Haye d'hier.

sur une éducation nationale à la spartiate, tous fondés sur des notions identiques, à celle exposée l'autre jour par l'honorable M. Cousin, sur la limitation du droit de l'autorité paternelle, et au sein desquels prit naissance la véritable idée d'école universitaire. Sous le directoire, la liberté d'enseignement régna en fait. Sous le consulat, avant que l'ordre n'eût complètement disparaitre la liberté, voici ce que disait dans son rapport au premier consul, sur l'instruction publique, un de nos anciens collègues, cette illustre chimiste, dont un grand nombre au moins du conseil royal, notre collègue, M. Thebaud, ne contestera pas l'autorité.

Tout privilège est odieux de sa nature: il serait absurde en matière d'instruction. L'autorité n'a que le droit d'exiger de celui qui exerce la profession d'instituteur, les obligations qu'elle impose à tous les citoyens dévoués à une profession quelconque. Elle a sur lui une surveillance qui doit être d'autant plus active, que l'exercice de cette profession intéresse spécialement la morale publique: là se bornent tous les pouvoirs du gouvernement! Ainsi, il dérive de la nécessité d'associer l'instruction publique et de la rendre générale et accessible à tous, que le gouvernement doit créer partout des écoles publiques. Mais il appartient aux droits d'un chacun d'ouvrir des écoles, et d'y admettre les enfans de tous ceux qui n'auraient pas pour l'instituteur public le degré de confiance nécessaire. De la liberté de l'enseignement doit naître cette rivalité précieuse entre les instituteurs qui courra toujours au profit de la morale et de l'instruction.

Plus loin, il dit: «un système contraire aurait les plus fâcheuses conséquences.» Le gouvernement, maître absolu de l'instruction, pourrait tôt ou tard, la diriger au gré de son ambition; ce levier, le plus puissant de tous, deviendrait peut-être entre ses mains le premier mobile de la servitude, toute émulation et toute pensée libre serait un crime.

Messieurs, celui qui tenait ce langage à Napoléon n'était pas certes un homme superstitieux et fanatique; c'était un philosophe, ce qu'on appelle un homme éclairé, mais qui n'avait pas appris, comme ses successeurs, à mêler un scepticisme habilement déguisé à la science de la tyrannie.

Plus tard, quand Napoléon tomba, après avoir fondé le monarque, il faut à jamais déplorer les malheurs de la patrie vaincue avec lui, on ne peut pas nier au moins que la liberté ne soit de sa défaite. Aussi, dès le 8 avril 1814, et avant la rentrée des Bourbons, le gouvernement provisoire dont faisait partie, si je ne me trompe, notre collègue le marquis de Jaucourt, rendit un arrêté qui disait: «Soustraire, comme le faisait le dernier gouvernement, les enfans à l'autorité paternelle, pour les faire élever, suivant des vues particulières, dans des établissemens publics, est un véritable désordre dont la prolongation serait en contradiction avec le principe d'un gouvernement libre.» Plus tard en 1815, le sage et auguste auteur de la charte de 1814 disait, dans son ordonnance du 17 février 1815: «Le régime d'une autorité unique et absolue en matière d'enseignement, est incompatible avec l'esprit social de notre gouvernement.» Cet esprit social, notez-le bien, était celui de la charte qui a servi de base à notre constitution actuelle. En 1817, Benjamin Constant, qui n'était ni jésuite ni même catholique, mais qui était sincèrement libéral, disait: «Parmi les peuples qui n'avaient aucune notion de la liberté personnelle et où les hommes n'étaient que des machines dont la loi réglait le ressort, l'action de l'autorité pouvait régler l'éducation. Mais aujourd'hui la société entière se soulèverait contre la pression de l'autorité, et l'indépendance individuelle que les hommes ont reconquise réagirait avec force sur l'éducation des enfans... L'autorité peut multiplier les canaux, les moyens de l'instruction, mais ne doit pas la diriger... En dirigeant l'éducation, le gouvernement s'arroge le droit et s'impose la tâche de maintenir un corps de doctrines. Ce mot seul indique les dangers dont il est obligé de se servir. Ne voyez-vous pas pour le dernier résultat la persécution plus ou moins déguisée, mais toujours constante de toute action superflue de l'autorité.»

Le Mercure de France, 8 octobre 1817. Et quand la violation de la charte a été punie par la révolution de juillet, vous savez comment la liberté de l'enseignement reparut aussitôt dans le sein même de la France; et vous vous rappelez sans doute encore ces paroles de l'honorable M. Persil, poursuivant mon impatience devant vous au nom du nouveau pouvoir. «Nous nous appuyons sur une législation expirante dont nous hâtons la prompte abrogation.» Et voici cette législation expirante, qui bien loin d'être abrogée, reparait maintenant devant vous pour recevoir, par la loi qui vous est proposée, un accroissement de vie et de vigueur! Faut-il donc en conclure que nous sommes déjà bien loin de la liberté qu'on croyait en 1830 garantie pour toujours?

En outre, l'exemple des peuples libres, sans exception, vient à l'appui des leçons de notre histoire pour démontrer cette solidarité entre la liberté politique et la liberté d'enseignement. Je ne vous parlerai plus de la Belgique, elle parle assez haut pour elle-même.

Mais je dirai qu'on peut à peine en croire ses yeux, lorsqu'on voit dans un rapport émané d'un homme aussi éminent que M. le comte de Broglie, qu'un état de choses comme celui de la Belgique est sans exemple dans le monde! Comment, messieurs, est-ce que le comte de Broglie ne connaîtrait pas deux pays qu'on appelle l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique? et s'il les connaît, comment peut-il ignorer ce qui s'y passe? Ne sait-il pas que dans ce immense pays appelé, malgré les dédains spirituels de l'honorable M. de Saint-Priest, à de si grandes destinées, dans l'Amérique du nord, il n'y a pas la moindre trace de l'instruction préventive du gouvernement dans l'enseignement; que cependant l'instruction y est aussi répandue qu'elle est libre, et que celle-ci est son norme principal, comme il est naturel, au point de vue de ce peuple sans passé, dans les sciences techniques professionnelles, elle y est à l'abri de tous les dangers dont il nous présente le tableau chimérique? Elle y est même profondément morale et religieuse: qu'il le demande à l'un de ses plus illustres collègues à l'Académie dont il fait partie, et M. de Tocqueville lui dira que ce qui maintient la société républicaine de l'Amérique à l'abri de l'anarchie, c'est le sentiment religieux; que ce sentiment religieux provient de l'éducation, parce que cette éducation est complètement libre de toute police gouvernementale, est donnée, grâce à cette liberté même, par le clergé de différentes confessions religieuses.

Et maintenant, messieurs, que l'on ne se croie pas en droit de dire, et sur les exemples duquel il peut, quoiqu'on dise, le comte de Broglie, y avoir lieu de délibérer sérieusement.

L'honorable M. Cousin et M. le comte de Saint-Priest se sont étendus sur les conséquences désastreuses de la liberté d'enseignement, sur son incompatibilité avec toute société régulière. Or, y a-t-il une société en Angleterre, oui ou non? Cette société manque-t-elle d'énergie, d'audace, d'unité, d'intelligence, de tout ce qui fait la gloire et le salut des nations, oui ou non? Eh bien, la liberté de l'enseignement y existe à un point que nul n'a jamais réclamé en France, car la surveillance même de l'état y est inconnue. (Mouvement.) Et cependant y a-t-il jamais vu éclorre aucune de ces conséquences effroyables signalées par l'imagination prophétique de l'honorable M. Rossi? Parmi les nombreuses discussions sur les causes des divers embarras de l'Angleterre, y a-t-il quelqu'un qui se souvienne de les avoir jamais entendus imputer à l'absence d'un enseignement de l'état? Je n'ai pas le temps d'expliquer ici le mécanisme des universités anglaises en ce qui touche aux grades, lesquels ne sont d'ailleurs d'une utilité réelle qu'aux ministres de l'église anglicane. Il y a d'ailleurs à Londres une nouvelle université tout à fait libre, qui délivre des grades à tous les collègues qui s'adressent à elle. Mais j'affirme, et nul ne me démentira, qu'il n'y a absolument rien en Angleterre de semblable aux baccalauréats ès lettres, comme condition indispensable à l'entrée dans toutes les carrières. J'affirme, et nul ne me démentira, qu'en fait d'instruction se condaire, tout le monde est parfaitement libre d'ouvrir des collèges et d'y enseigner, pour me servir des expressions de M. de Broglie, «ce qu'on veut, à qui on veut, et comme on le veut, sans être tenu de se soumettre à une surveillance quelconque.» Je n'en veux pour preuve que ces nombreux collèges catholiques et dissidens, jésuites, bénédictins, méthodistes, etc., qui s'élèvent dans toutes les provinces anglaises. Il faut que M. le comte de Broglie et M. Cousin le sachent, et je prie la chambre de vouloir bien se le rappeler; tout ce qui est possible en Belgique l'est aussi en Angleterre, et nous pourrions tout aussi bien demander la liberté comme en Angleterre, que la liberté comme en Belgique. (Nouveau mouvement.)

En résumé, vous êtes en présence de deux systèmes, le système du despotisme et le système de la liberté, et pour le personifier, je dirai le système anglais et le système russe.

Le système anglais, où, à côté des vénérables et fécondes institutions spécialement adoptées par l'état et sanctionnées par la religion, il y a liberté complète pour autrui.

Le système russe, où la main de fer du pouvoir, depuis 1834, a étroitement jusqu'à l'éducation domestique, où nul ne peut même être précepteur sans autorisation du ministre.

Evidemment votre loi penche vingt fois plus du côté russe que du côté anglais; plus du côté de la barbarie organisée par le despotisme que du côté de la civilisation fécondée par la dignité et l'indépendance politiques: cela suffit et au delà pour la juger et la condamner sous le point de vue de la liberté.

Sous le point de vue de la conscience, de la foi religieuse, le même jugement est encore bien plus motivé. Votre loi tend à maintenir l'université telle qu'elle est, à empêcher toute concurrence sérieuse, à l'empêcher elle-même de se purifier et de s'améliorer par cette concurrence. Or, il y a dans les résultats de l'éducation universitaire un fait qui domine tout, et qui est aussi éclatant que le soleil; c'est que les enfans qui quittent leurs familles avec un germe de foi pour entrer dans l'université, en sortent incrédules.

M. le ministre de l'instruction publique: Je demande la parole.

M. le comte de Montalembert: Ce fait là est incontestable; c'est un axiome tout aussi certain que celui dont parlait l'autre jour M. Rossi, en disant qu'on ne démontrait pas la vie d'un homme vivant. Eh bien, la vie des jeunes Français qui sortent de l'université, c'est le scepticisme.

Voix nombreuses: Non! non!

M. le comte de Broglie, rapporteur. Vous affirmez, on peut bien contredire.

M. le comte de Montalembert: Tout le monde a le droit de me contredire; mais j'ai le droit de me défendre, et je ne veux pas reconnaître la ce que M. le ministre des affaires étrangères appelait, dans son discours d'hier, une excellente préparation à l'éducation religieuse.

J'en appelle au témoignage de tous les pères et de toutes les mères! Que l'on prenne au hasard dix enfans sortis des collèges de l'université, à la fin de leurs études, et qu'on y trouve un chrétien, si on le peut! Un sur dix! et ce serait encore un phénomène. (Exclamations.)

M. le chancelier: Vous passez toutes bornes; car c'est une insulte à toute la génération qui sort des collèges que de dire qu'on ne peut pas y trouver un chrétien.

M. le comte de Montalembert: Je n'ai pas dit précisément cela; j'ai dit que le scepticisme était le caractère dominant de la grande majorité de la jeunesse qui sort des établissemens de l'université de France.

M. le rapporteur: C'est une assertion!

M. le comte de Montalembert: Sans doute, c'est une assertion; je suis exposé à toutes les contradictions, et je les attends.

Je parle de ce que je sais, de ce que j'ai éprouvé moi-même. Mais des autorités moins suspectes ne vont pas me manquer.

Or, je le demande, y a-t-il un fait plus étrange et plus alarmant que celui-là? Et ici je m'adresse non pas à telle ou telle croyance religieuse, mais à toutes. En fait de religion, je ne connais au fond, et en présence de l'ordre, que deux partis: ceux qui ont une croyance et qui la pratiquent, quelle qu'elle soit; et ceux qui n'en ont pas, ceux pour qui la religion n'est qu'une convention ou une invention humaine qui ne les lie pas, mais qu'en revanche ils se croient le droit de lier à leur gré. Voilà les deux partis en matière religieuse. Catholiques, protestans, israélites, qui croient humblement et sérieusement à la religion qu'ils professent, voilà ceux que j'invoque, voilà ceux que je reconnais pour mes frères. (Mouvement.)

Eh bien, tous ceux qui ont une croyance sincère et pratique confirment ce que j'ai dit des résultats religieux de l'éducation universitaire... Ecoutez ce qu'en dit le jeune et éloquent défenseur du protestantisme français, le fils de notre collègue, M. Agénor de Gasparin.

L'éducation religieuse n'existe réellement pas dans les collèges. La tâche ineffaçable, la condamnation permanente des établissemens mixtes, c'est l'obligation où ils se trouvent de reléguer la religion à son heure, comme l'une (et le plus souvent) comme la dernière des leçons. On y fait bien ou mal son cours de christianisme; mais le christianisme n'y pénètre pas toutes les branches de l'enseignement; il n'y exerce pas cette

domination absolue à laquelle il a droit et en dehors de laquelle il n'est point d'éducation vraiment bonne.

Quels sont les hommes chargés de veiller jour et nuit sur les élèves, de vivre avec eux, de les diriger à chaque instant? Quels sont les hommes qu'on appelle à s'occuper de la partie morale de leur développement, à suppléer jusqu'à un certain point l'affection des pères et des mères? Ce sont des maîtres d'études dont je ne veux pas contester le mérite ou suspecter les intentions... mais qui, presque tous... n'ayant ni vocation, ni mobile religieux qui les pousse, qui les élève au-dessus des misères apparentes pour leur faire voir les magnifiques réalités de leur rôle: ces jeunes âmes à guider, à régénérer, à aimer, ne présentent aucune des solides garanties que des pères chrétiens doivent rechercher avant tout quand ils prennent la résolution de se séparer de leurs fils.

Cette éducation a été la mienne; je l'ai reçue dans les conditions les plus favorables. Point de collège qui fût supérieur pour la sagesse de sa direction, de sa discipline, pour la régularité de l'instruction religieuse protestante, à celui où j'ai été élevé. Dans ce collège, aucun élève qui ait conservé avec sa famille des relations plus suivies, plus excellentes, plus propres à le soutenir; aucun qui ait eu plus à se louer des professeurs, des maîtres d'études; etc.

Or, je me souviens avec terreur de ce que j'étais au sortir de cette éducation nationale; je me souviens de ce qu'étaient tous ceux de mes camarades avec lesquels j'avais des relations. Étions-nous de bien excellens citoyens? Je l'ignore, mais assurément nous n'étions pas des chrétiens, nous n'avions pas même les plus faibles commencemens de la foi évangélique. (1) (Nouveaux mouvemens.)

Ecoutez encore un député libéral, l'honorable M. Chambolle, dans la séance du 15 juin de l'an dernier.

«Il est des vérités morales qu'il est nécessaire de répandre dans les collèges: qui est-ce qui en est chargé? Je vois bien le texte de la loi, mais un texte stérile. Vous connaissez tous ces élèves de nos collèges: vous les avez interrogés, je les ai interrogés aussi. Eh bien, quand on leur adresse certaines questions, ils savent à peine ce qu'on veut leur dire.

Quand je me demande qui est chargé de cet enseignement moral et religieux dans ces collèges, je m'inquiète encore, car je ne sais pas qui est chargé de donner cet enseignement, excepté l'aumônier qui y fait de temps en temps une apparition.»

Cet honorable orateur voudrait distinguer l'enseignement de la morale de celui de la religion: je n'ai point à discuter ici cette opinion; je me borne à prendre acte de son témoignage, et moi qui crois la morale inséparable de la religion, j'en conclus qu'on n'y enseigne ni l'une ni l'autre.

Ecoutez encore celui-ci:

«Qu'est-ce que l'université? C'est l'état enseignant. Nous n'avons pas une religion d'état en France: on peut le regretter mais c'est un fait. L'état enseigne seul, et il n'a pas de religion d'état. Ses professeurs ne peuvent donc ni enseigner, ni attaquer aucune religion.» Voici ce que dit, non pas un catholique, mais M. Jules Simon, suppléant de M. Cousin à la Sorbonne (Châchottemens) dans son apologie officielle de l'école, attaquée par un évêque. (Revue des Deux-Mondes, 1^{er} février 1843, tome 1^{er}, page 393.) Et il ajoute, avec le ton modeste et doux qui est le propre des philosophes: «Je défie qui que ce soit de répondre à ce raisonnement autre chose qu'un sophisme.» (Qu. rit.)

«A Dieu ne plaise que je réponde; il a mille fois raison; mais c'est un aveu précieux de la bouche de votre professeur. Les professeurs ne peuvent donc enseigner aucune religion? Que disons-nous autre chose? C'est bien assez.»

Voici donc protestans, libéraux, universitaires eux-mêmes, universitaires sincères et consciencieux, les voici tous d'accord avec le témoignage unanime et public de tout l'épiscopat français, témoignage que M. le baron Charles Dupin a cru devoir comparer à celui des prêtres athéniens qui firent boire la ciguë à Socrate, mais que je ne me laisserai pas de rappeler, ne fût-ce que pour le venger du silence méprisante qu'a gardé votre commission. Je ne vous fatiguerai pas en citant les plus énergiques de leurs protestations, comme celle de l'archevêque de Toulouse dans son mémoire au roi du 15 novembre 1842. Mais écoutez du moins l'évêque de Limoges dans l'acte solennel daté d'août 1843, et publié par lui peu de temps avant sa mort. Après avoir formellement contredit les assertions de M. Villemain dans son rapport au roi sur l'instruction secondaire, il dit:

«Le caractère sacré dont je suis revêtu, mon grand âge, mes cheveux blancs et ma santé affaiblie, qui me rendent présente la pensée de la mort et du jugement de Dieu, m'ont fait un devoir de parler avec vérité, avec modération et avec charité. Oui, c'est la main sur la conscience et en présence de l'éternel, que je me résume en disant: L'éducation donnée dans la plupart des collèges de l'université est très-mauvaise. Cette éducation, au lieu de élever dans les générations nouvelles les vices de la nature humaine, communs à toutes les époques et particulièrement à la nôtre, les entretient et les développe; et si cet état de choses est conservé, il ne peut manquer de produire, dans un avenir peu éloigné, des maux incalculables pour la religion et la société.»

Ces maux incalculables, messieurs, on commence à les calculer, et la statistique vient à ce sujet en aide à l'autorité de la religion et de la liberté.

(La suite à un prochain numéro.)

EXTERIEUR.

ITALIE.

Une lettre de Livourne, du 22 avril, rapporte que le fils du général Nugent, gouverneur de Trieste, vient d'être arrêté. Cette arrestation, survenue après la fuite des deux fils de l'amiral Bandiera, a fait sensation. Aussi remarque-t-on un grand mouvement dans le quartier-général de l'armée autrichienne d'Italie, établi à Vérone. Le remplacement du feld-marschall Mareschelli, dans le commandement de la forteresse de Mantoue, a été aussi l'objet de quelques commentaires: ce général est Italien.

Les avis de la Romagne confirment le bruit qui avait couru, que les garnisons autrichiennes qui sont dans les forteresses de Ferrara et Comacchio ont été considérablement augmentées: les troupes impériales occupent déjà, pour ainsi dire, la légation de Ferrara, d'où elles pourront, le cas échéant, entrer en

(1) Des intérêts généraux du protestantisme, p. 70-71.

vingt-quatre heures dans les provinces de Bologne et Ravenne. En même temps on apprend de Naples, que la marche des colonies destinées à parcourir les provinces, n'a pas discontinué: le roi a fait changer les garnisons des principales villes et renforcé celles des forteresses par des compagnies des régimens suisses. Loin de mettre en liberté les prisonniers du fort Saint-Elme, ainsi qu'on l'avait annoncé, on vient d'y faire enfermer le général Antonini qui a fait la guerre en Pologne, en 1831, et qui était à Messine, dernièrement.

FRANCE.

PARIS, le 30 avril. Le roi n'a point visité l'exposition aujourd'hui. M. Montatvret et M. Liadières y sont allés ce matin; l'encorement était tel que les gardes municipaux qui étaient de service pour protéger l'entrée de S. M. ont été renvoyés.

Toute la garde municipale et les sergens de ville étaient stationnés de bonne heure aux environs des galeries de l'exposition.

On voit à l'exposition industrielle de Paris une machine à composer. Avec cette machine la composition des mots avec les caractères à imprimer dans le compositeur a lieu avec la promptitude de la parole.

Plusieurs députés, effrayés du retard apporté à l'examen des projets de loi sur les chemins de fer, se sont réunis ces jours-ci chez M. le ministre des travaux publics pour lui demander ses intentions à ce sujet. On assure que M. Duméril a répondu qu'il ferait tous ses efforts pour déterminer la chambre des députés à ne pas se séparer avant de voter tous les projets de loi sur les chemins de fer.

On prétend que la police de Paris et celle de Londres ont découvert de nouvelles traces de conspiration parmi les réfugiés italiens.

L'escadre d'évolution de la Méditerranée était attendue le 26 à Toulon, où elle devait célébrer la fête du roi. On croit qu'elle reprendra la mer dans les premiers jours de mai, et se montrera successivement sur les côtes d'Italie.

Quatre heures et demie. — Le bruit se répand à l'instant que le gazomètre de la Barrière des Martyrs vient de faire explosion, et qu'un grand nombre d'ouvriers ont été victimes de cet événement. Il est trop tard pour vérifier l'exactitude de ce fait.

La chambre des pairs a repris dans la séance d'hier, la discussion de la loi sur l'enseignement secondaire. M. Passy a ouvert la séance par un discours en faveur du projet. Il a soutenu le droit d'intervention de l'état en matière d'instruction; il a prouvé la nécessité de cette intervention, et démontré que jamais l'enseignement n'a été plus efficace que lorsqu'il y a été soumis.

En Belgique même, a-t-il dit, pays que l'on nous a cité pour modèle, une sorte d'intervention indirecte a été reconnue nécessaire. Dans aucun pays l'éducation n'a pu se développer et porter des fruits sans que l'état lui soit venu en aide.

L'attention tout en reconnaissant les services que le clergé et même les jésuites ont rendus autrefois dans l'enseignement, leur ôte le droit d'enseigner aujourd'hui, parce qu'ils sont restés en arrière du mouvement progressif du siècle, et qu'ils ne possèdent pas la science gouvernementale. Il a ajouté d'ailleurs, que souvent chez les jésuites l'enseignement manqua de sincérité et de moralité. « Ainsi, a-t-il dit, il est arrivé qu'au sortir de l'école, les élèves des jésuites avaient perdu toute obéissance et tout respect envers leurs parents; prenant l'erreur pour la vérité, ils professaient les maximes les plus dangereuses. C'était le fruit d'une science menteuse. Sous ce rapport, je dois dire que les jésuites ont fait beaucoup de mal à la France. »

Après M. Passy, M. le marquis de Barthélemy a combattu le projet, par les mêmes arguments que M. de Montalembert, de la brigade, de Gabriac, de Courtarvel et autres.

La séance du 30 la discussion générale a été fermée et la chambre a passé à la discussion des articles. La séance continuant au départ du courrier.

La manifestation des députés de nouveau annulé l'élection de M. Charles Lafitte. Après deux épreuves douteuses, 185 voix se sont prononcées contre l'admission, 176 pour.

Maintenant qu'il s'agit de si les électeurs de Louviers, forts de leur droit incontestable, renvoient une quatrième fois, une cinquième fois M. Charles Lafitte à la chambre? Quand cela finira-t-il? Voilà la question délicate que la chambre pouvait empêcher de naître, et que sa décision va perpétuer indéfiniment. Ce conflit entre la prérogative parlementaire et la prérogative électorale est l'une des choses les plus fâcheuses qui puissent se présenter, et on ne voit pas trop comment on parviendra à y mettre un terme.

ESPAGNE.

Suivant des lettres de Gibraltar du 17 avril, une crise extraordinaire et d'une immense importance, relativement à la question espagnole, a lieu à Maroc. Abd-el-Kader aspirerait au trône de Maroc et au Khalifat qui y est annexé. Le gouverneur de Foz, la ville la plus importante de l'empire, ainsi que d'autres personnages puissants approuveraient cette pensée, et l'on suppose que l'on obtiendrait l'approbation de la France. L'Espagne devrait profiter de ce grand événement, en agissant avec promptitude. En traitant avec Abd-el-Kader, elle pourrait venger le nom Espagnol, et assurer un rayon autour de ses places fortes pour la facilité du commerce, en offrant à ce chef arabe, son appui et des secours en munitions, en armes et en artillerie.

El Comercio du 24 avril, signale la désunion qui se glisse dans les rangs du parti dominant. Les masses veulent la paix et l'ordre, et il importe que ceux qui gouvernent soient bien convaincus de cette vérité. Le journal prétend qu'il y a danger de retomber dans l'anarchie ou sous la domination du parti Ayacucho. Il serait essentiel que les diverses fractions du parti constitutionnel se rapprochassent et s'entendissent pour sortir de cette fautive position.

Chaque jour nous lisons avec douleur dans les journaux cette assertion que le cabinet espagnol dépend de la volonté des étrangers. L'influence de l'étranger pèse fatalement sur le pays, et il n'y aura de gouvernement vraiment fort et digne et respecté au dedans et au dehors que celui qui saura s'affranchir de l'influence étrangère. Soyons donc Espagnols avant tout. Sans cette condition, pas de bonheur possible pour la nation.

(Eco del Comercio.)

On lit dans le journal El Tiempo: « Avant-hier au soir le général Prim eut l'honneur d'être reçu en audience particulière par la reine-mère, qui s'entretenait longtemps avec lui. On assure que S. M. s'informa avec intérêt des motifs qui engageaient le général à quitter Madrid et à passer en pays étranger. »

— Nous avons vu diverses lettres de Centa et de Metilla, dans lesquelles, après avoir confirmé les nouvelles publiées par les journaux sur la grande animosité des Maures contre les Espagnols, on appelle l'attention du gouvernement sur l'état de ces places importantes. A Melilla, il y a en dernier lieu une révolte militaire, heureusement comprimée, dans laquelle il paraît que plusieurs agens marocains étaient impliqués. A Centa, la garnison est si faible, que les gardes-nationaux sont obligés de partager avec les troupes, le service de la place, où l'on manque en partie de munitions de guerre et de bouche.

Les adversaires du ministère continuent de tenir en baisse le 3% à la bourse, voulant par là empêcher la conclusion de l'emprunt projeté. On dit cependant que les bases déjà arrêtées de cet emprunt, seront bientôt publiées avec l'appui de maisons espagnoles, ce qui honorera à la fois ces maisons et le ministère.



SALON DES VARIÉTÉS VAN AMSTERDAM,
ONDER DIRECTIE VAN

P. Boas en N. Judels,
staande met hun geheel nieuwe Schouwburg-Lokaal op het Plein, de eerste Tent van de Grootte Societeit.

Voorloopig berigt.

Door het Edel Achtbaar Bestuur begunstigd met de toestemming, om gedurende de Gravenhaagse Kermis, eenige Tooneelvoorstellingen op te voeren, zoo nemen de Oudergetrouwen de vrijheid, zich bij deze in de protectie van het kunstminnend publiek aan te bevelen.

Een geheel nieuw, ruim en smaakvol ingerigt Schouwburg Lokaal bezittende, geheel onderscheiden, en veel doelmatiger ingerigt, dan alle andere gebouwen van dien aard, levert hetzelfde, behalve andere gemakkelijkheden nog deze op: dat de eerste en tweede rang, geheel van de overige rangen afgezonderd, aan weerszijden, eenen vrijen in- en uitgang heeft; het gebrek en onaangename wegneemt, dat het gebede publiek, bij het plaats nemen of bij het verlaten van den Schouwburg zich niet genoodzaakt ziet, door alle rangen heen te dringen, of te moeten wachten, tot dat de mindere rangen, geheel verlaten zijn, waarvoor dan ook twee groote zijdeuren aan de eerste rang zijn daargesteld.

Zijnde overigens de banken zeer gemakkelijk voor het publiek ingerigt, met leuning, en opgevoerde en sierlijke bekleede zittingen; terwijl in de zaal eene nieuwe brilante kroon met draagbaar gas verlicht zal zijn; zoodat men gerustelijk daaronder zal kunnen zitten, zouders voor olie- of smeervlakken bevreest te zijn.

Aangaande het Tooneelgezelschap, het repertoire der te geven vaudevilles, de schitterende decoratiën, costumes, als alle vordere toestel, acht de directie het overbodig uitte wijden, aangezien de bijval waarmede zij in de vorige jaren zoowel hier als elders is verhoord gevoerd, haar de hoop doet koesteren, dat het geachte publiek, na bekomen overtuiging, ook gewis dit jaar, deszelfs goedkeuring niet zal terug houden; waartoe dan ook van de zijde der directie alle mogelijke maatregelen zijn genomen. Zullende de op te voeren nieuwste en meest uitgetochte vaudevilles in alle opzichte aan de billijke verwachting van een kiesch en beschaafd publiek beantwoorden.

P. BOAS en N. JUDELS.

De eerste voorstelling zal plaats hebben op Dingsdag den 7 mei; zullende aldan worden ten tooneel gevoerd, **De Ouderdom van den Straatjongen van Parijs**, nieuwe vaudeville in een bedrijf naar het fransch, (zijnde een vervolg op de Straatjongen van Parijs). Na hetzelfde **Mijn Vrouw en Mijn Paraplui**, kluuchtige vaudeville in een bedrijf, tot slot **Bruidegom en Spinner**, nieuwe groote vaudeville in twee bedrijven naar het fransch, in welke stukken de hoofdrollen door den Heer Judels eerste komiek bij dit gezelschap vervuld zullen worden.

Aanvang ten half negen uren.

Zullende de inrigting der Tent gratis te beëdigten zijn op Maandag den 6 Mei des avonds van 8 tot 10 uren, en voorts op de dagen der voorstellingen van des morgens 10 tot 2 uren. 6378.

EXPOSITION

DU MUSÉE ROMAIN.

Breveté par S. M. le Roi des Belges.
M. GONTARD a l'honneur d'annoncer au public que son Musée Romain, exposé pour la première fois dans cette résidence, sera ouvert à partir de dimanche 5 Mai. Il est placé sur le Plein, le premier en venant du Gevingen Poort. 6374.

D. L. BAMBERG,

Hof-Mechanicus van Z. M. den Koning der Nederlanden en van Z. H. H. den Prins van Oranje.

Heeft de eer zijnen kunstlevende landgenooten en inzonderheit 's Gravenhagen's hooggeschalte ingezetenen te verwittigen, dat hij na een tijdverloop van vier jaren, gedurende hetwelk hij zijne kunstverrigtingen niet openlijk in hun midden heeft voorgesteld, en zulke alleen, om door het beoefenen van een aantal nieuwe en zeer versierende **Tours d'Adresse**, als ook door een tal geheel nieuwe door hem uitgevonden **Mechanische Kunststukken**, hunne hem zo dikwerf gebleken kunstheide en algemeen betoonde bijval, op eene hem waardige wijze te kunnen vergelden, thans alzoo toegerust, op deze kermis is verschenen met eene fraaie, welingerigte tent, van ruime en gemakkelijke zitplaatsen voorzien, alsmede van een decoratief, vervaardigd door een der verdienstelijkste élèves van wijlen den beroemden decorateur en tooneelschilder Pijffers, terwijl zijn veel vermeerderd en buitengewoon schoon Kunst-Kabinet niets te wenschen zal overig laten, en eene schitterende verlichting en welbezet Orchest, het huime zullen bijdragen om het kunststykke aan het aangeuame te paren. Op die wijze en na een zoodanig tijdverloop op nieuw te voorachijn tredende, hoopt hij, avonden vol kunstgenot te schenken, en vleit hij zich alzoo met het bezoek van een talrijk kunstminnend Publiek; zullende de uit te voeren voorstellingen nader bij aanplakbiljetten en programma's worden bekend gemaakt.

Sttaande op het Plein de 2de tent van de Lango Houtstraat. 6375.

MAGASIN

DE

Schals cachemire longs et carrés, Schals et Echarpes en barège et fantaisie.

M. van Weerden & Co., Hoogstraat, n. 265, ont l'honneur d'avertir les Dames, qu'ils viennent de recevoir de Paris, un grand assortiment de Schals (tant en cachemire de Lyon qu'en Barège et Fantaisie) des Echarpes Longuechamps, toutes sortes de soieries unies, mérises et brochées; Taffetas Smyrne, Balzorne, Pompadour, Barège-Orléans, Mousseline laine, Jacquats, Fleurs, Coiffures, Gants et Mitaines, et une quantité d'autres articles de Mode trop long à détailler. Tout à un prix très-modique. Le dernier modèle de Mantelots paletots et Mantelots écharpes Albanoise et Algériennes en fabrication de tout genre. 6869.

A VENDRE

pour cause de départ, un Piano Anglais, pour un prix très-modique. S'adresser à l'Hotel de l'Europe. 6373.

ANDRÉ SALMON a l'honneur d'annoncer le retour de sa femme de Paris, d'où elle a apporté les **Modés et Nouveautés** de saison, sont d'un choix élégant et de ce que Paris a produit de mieux dans ce genre. Plein, N. 413, à La Haye.

SOCIÉTÉ DES PAQUEBOTS A VAPEUR
ENTRE
le Havre et la Hollande
Le steamer **Hambourg**, capitaine Marechal, partira de Rotterdam dimanche 5 mai, à 4 heures du matin. S'adresser à M. Smith et Co., Boompjes, A 170, à Rotterdam.

NAVIGATION DES PYROSCAPHES
ENTRE
St.-Petersbourg, Lubeck et Stettin

Le service des trois beaux et grands pyroscaphes privilégiés savoir: **Nicolaï Ier., Alexandra, Naslednik**. Capitaine G. B. Bos. Capitaine H. H. Schurr. Capitaine C. N. H. Se fera cette année régulièrement chaque samedi de Cronstadt et de Swinemunde ainsi qu'alternativement samedi de Cronstadt et le samedi de Swinemunde. De Travemünde (port de Lubeck) pour Cronstadt (port de St.-Petersbourg) Le premier sera expédié samedi le 4 mai. Le dernier » » » » 9 novembre. De Swinemunde (port de Stettin) pour Cronstadt Le premier sera expédié samedi le 26 avril. Le dernier » » » » 28 septembre. S'adresser aux bureaux de la Compagnie des Pyroscaphes à Lubeck et Stettin. Des prix des places on peut avoir des renseignements au bureau de la Compagnie de Bateaux à Vapeur à Amsterdam.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 1^{er} Mai.

	Int.	30 avril	OUVERT.
Dette active	2 1/2	61 1/2	61 1/2
Dito dito	3	75 1/2	76 1/2
Dito d'Indes	5	100	100
Syndicat	5	100	100
Dito	3 1/2	87 1/2	87 1/2
Société de Commerce	4 1/2	145 1/2	145 1/2
Emprunt de 1836	4	102 1/2	102 1/2
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	96 1/2	96 1/2
Dito de Harlem	4 1/2	96 1/2	96 1/2
Dito de Rotterdam	4 1/2	96 1/2	96 1/2
Act. du lac de Harlem	5	106 1/2	106 1/2
Oblig. Hooft & C. 1798 & 1816	5	106 1/2	106 1/2
Dito dito 1828 & 1829	5	71 1/2	71 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	91 1/2	91 1/2
Certificats au dit	6	99 1/2	99 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	91 1/2	91 1/2
Emprunt de 1840	4	99 1/2	99 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	99 1/2	99 1/2
Passive	5	6 1/2	6 1/2
Dette différée à Paris	5	7 1/2	7 1/2
Differed.	5	22 1/2	22 1/2
Ardoin	5	20 1/2	20 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	22 1/2	22 1/2
Dito métalliques	5	22 1/2	22 1/2
Dito dito	2 1/2	22 1/2	22 1/2
Inscriptions au Grand-Livre	3	22 1/2	22 1/2
France	3	22 1/2	22 1/2
Pologne	3	22 1/2	22 1/2
Emprunt à Londres 1839	3	80	80
Id. id. 1843	3	82 1/2	82 1/2
Portugal	2 1/2	46 1/2	46 1/2

Nos fonds nationaux qui par suite de la liquidation mensuelle d'aujourd'hui ont éprouvé une légère baisse se sont améliorés à la bourse du jour, par suite de nombreux achats dans nos fonds et particulièrement en intégrales. Il y avait beaucoup de demandes en actions du chemin de fer. Les actions de la Société de Commerce étant également plus demandées. Aujourd'hui on a négocié pour la première fois le nouveau 4 p. c. 1844, livrer au choix de l'acheteur 2 mois après l'émission. Les espagnols, avec quelques affaires se maintiennent. Les autres étrangers n'ont presque pas varié. Les portugais et les brésiliens se tiennent. Cours de l'argent: prêt à garantie 3 1/2%; prol. 3%; escompte 2 1/2%. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2% 61 1/2; Holl. 5% 100; Soc. Com. 146; Ardoins 22 1/2.

Bourse de Paris du 30 Avril.

	Int.	29 avril	OUVERT.
Cinq pour cent	5	121 95	121 95
Trois pour cent	3	84 30	84 30
Emprunt Ardoin	5	33 1/2	33 1/2
Anc. différé	5	33 1/2	33 1/2
Nouv. dito	5	33 1/2	33 1/2
Passive	5	6 1/2	6 1/2
Certificats Falconet	5	102 20	102 20
Dette active	2 1/2	61 1/2	61 1/2
Dette active	5	103 1/2	103 1/2
Dito	3	692 50	692 50
Belgique	3	692 50	692 50
Etats-Unis	3	692 50	692 50

Les fluctuations du 3 p. c. ont été rapides; aujourd'hui, jour de la réponse des primes, la lutte était engagée entre deux fortes spéculations. Le cours des actions est à 84 30; puis, 84 20. C'est à ce cours que la réponse des primes a été donnée. Une forte partie de rente a été vendue au comptant et a fait tomber à 83 35; enfin on a réglé à 84, à 84 95 en liquidation. Les reports ont été entre 15 et 12 c. Le 5 p. c. étant moins sous l'influence de la spéculation, est plus ferme à 121 95 comptant, 122 fin courant, 122 30 à 35 fin fin. Les actions de la banque sont à 3095 et les obligations de la ville à 1470. Les chemins sont faibles. On traite en baisse: l'Orléans, de 5 fr. à 665; la rive droite de 750 à 375; le Havre, de 250 à 717 50. Sans variations, les autres: le Rouen à 950; le Strasbourg à 273 75. En hausse, la rive gauche à 10 fr. à 255. Les fonds belges sont moins fermes qu'hier, le 5 p. c. ancien à 103 1/2, 5 p. c. (1840) 106. 5 p. c. (1842) 108; Banque 692 50. Un fait hollandais à 61 1/2. L'emprunt romain a baissé de 1 à 106 1/2. La rente de 5 p. c. à 102 20. L'actif espagnol était faible à 33, sans affaire, le 3 p. c. pas coté. Différée nouv. 15; Le 5 p. c. Portugais n'est pas coté.

Bourse d'Amers du 1^{er} Mai.

Métalliques, 5% a. — Naples, 5% a. — Ardoins, 5% a. 22 1/2. Dette différée ancien, — Passive, 5% a. — Lots de Russie, — après la Bourse (2 heures), Ardoins, 22 1/2 cours. — Coupons, —

Bourse de Londres du 29 Avril.

3% Consol. 99 1/2 — 2 1/2% Holl. 61 1/2 — 5% 100 — 5% (Ehip.) — Esp. 5% 25 — Id. 3% — Port. 5% 45 — 5% — Russie, —

Bourse de Vienne du 25 Avril.

Métalliques, 5% 110 1/2 — Dito, 4 1/2% 100 1/2 — Dito, 3% 77 1/2 de 1834. — Actions de la Banque 1622.

LA HAYE, chez Léopold Lebentberg, Laje Nieuwe